



Aurillac, le 05 novembre 2019

Compte-rendu de la CAPL A du 05 novembre 2019

Représentants de l'Administration	Représentants du personnel
M. Gérard JOUVE	M. Gilles COLAS, Solidaires (T)
M. Mathieu PAILLET	Mme Isabelle MARRONCLE, Solidaires (S)
Mme Mathilde GIGUET	M. Jean-Pierre MOISSINAC, FO (T)
Mme Maryse BENECH (secrétaire)	M. Dominique DEJOU, FO (S)

Mme Benech et M. Colas assurent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. Jouve ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la CAPL du 21/06/2019 (Mouvement local des inspecteurs à effet du 1^{er} septembre 2019) ;
- Examen des candidatures à la liste d'aptitude de B en A 2020 .

Une déclaration liminaire est lue par le représentant de Solidaires finances publiques (ci-jointe).

1. Approbation du P.V de la CAPL du 21/06/2019 (Mouvement local des inspecteurs à effet du 1^{er} septembre 2019)

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Examen des candidatures à la liste d'aptitude de B en A 2020

Au préalable, M. JOUVE indique qu'**une potentialité existe cette année pour notre direction** (c'est la première fois depuis quatre ans).

Mathilde Giguet précise que le processus de sélection est comparable à celui de l'année dernière :

- examen des critères habituels de sélection (parcours professionnel, volonté de progresser, possibilité de dérouler un parcours utile dans le grade d'inspecteur, examen du dossier professionnel sur cinq ans, aptitude au grade supérieur et mobilité) ;
- avis motivé du supérieur hiérarchique pour l'accès au grade d'inspecteur.

Enfin, Mme Giguet rappelle qu'une réunion de présentation de la liste d'aptitude s'est tenue au bénéfice des candidats (participation volontaire).

La partie syndicale demande à l'unanimité le classement en excellent d'un ou plusieurs autres candidats.

M. Jouve répond qu'il s'agissait à l'origine d'adapter le nombre de candidats proposés en excellent aux potentialités offertes au département.

Toutefois, il convient qu'une deuxième candidature excellente peut être proposée, un classement interne étant cependant obligatoire.

En conséquence, il décide de classer en excellent un deuxième dossier.

le Directeur rappelle à cet égard que les potentialités annuelles sont aléatoires et que le classement est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre.

Il s'agit toutefois d'un signal positif adressé aux candidats concernés par ce classement.

De façon plus générale, le Directeur rappelle que la sélection par liste d'aptitude doit être bénéfique pour le candidat, certes, mais aussi pour l'administration, ce qui suppose des aptitudes au grade supérieur et un temps suffisant pour les mettre en œuvre (il ne s'agit donc pas d'une reconnaissance de fin de carrière).

Le Vote

Un vote pour chaque catégorie de classement des candidats :

Catégorie de candidats	Solidaires finances publiques	FO	Administration
Excellent	Abstention (1)	Pour (1)	Pour (2)
Très bon	Abstention (1)	Pour (1)	Pour (2)

L'abstention de Solidaires n'est évidemment pas motivée par la qualité des candidats concernés mais se fonde sur les critiques du contexte actuel en matière d'emploi et de promotion, telles qu'elles sont développées dans la déclaration liminaire (ci-jointe).

Questions diverses :

La question est posée de l'affectation future des 2 nouveaux inspecteurs élèves qui vont venir en stage prochainement et qui seront affectés dans notre département, dont la réception par les membres de la CAPL n°1 est prévue le vendredi huit novembre (obligation nouvelle).

M. Jouve précise que les décisions définitives ne sont pas encore prises et ne souhaite pas donner à ce jour d'indication plus précise.

Toutefois, la décision sera prise avant le 18 novembre (date limite de remontée à l'ENFIP pour le choix des filières des inspecteurs stagiaire).

Les élus Solidaires Finances Publiques,
Isabelle MARRONCLE – Gilles COLAS

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL DU 5 NOVEMBRE 2019



Monsieur le Président,

Les agents ne sont pas dupes des attaques portées contre le service public et contre eux, le niveau de mobilisation ne faiblit pas. Depuis le printemps dernier, de très nombreuses actions locales ont été organisées. La journée du 16 septembre a été une réussite, en particulier dans les directions territoriales. Depuis, la mobilisation se poursuit sous forme de grèves, d'autres types d'actions et Solidaires Finances Publiques appelle les personnels à amplifier le mouvement jusqu'au retrait du plan Darmanin.

Concernant cette CAP, Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à la Loi de transformation de la fonction publique et plus particulièrement, en lien avec le sujet de l'instance d'aujourd'hui, à la suppression des CAP en matière de promotion.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. La part des concours internes diminue au profit des concours externes. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis à vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne, elle constitue une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous. L'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas, le plus souvent, de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation. Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quelques soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation. Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps. Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.